

«Les sportifs de haut niveau doivent avoir acquis les mêmes compétences que les autres étudiants.»

**Aurore BERHIN (ULg)**

**115** C'est le nombre de statuts «sportif de haut niveau» qui ont été accordés en 2015-2016.

**Sportifs de haut niveau : les écoles s'adaptent**

# Combiner études et sport de haut niveau

Comme notre championne olympique Nafissatou Thiam, de plus en plus de jeunes combinent sport de haut niveau et études supérieures.

## ● Caroline DESORBAY

**P**our l'année académique 2015-2016, 115 personnes ont reçu le statut de «sportif de haut niveau». Si 42 d'entre elles ont un travail, 38 sont inscrites dans l'enseignement supérieur. Mais dans la réalité, ils sont bien plus nombreux à jongler entre entraînements intensifs, cours, travaux et session d'examens.

La reconnaissance du statut de sportif de haut niveau existe depuis février 2011. Un arrêté du gouvernement de la Communauté française fixe les disciplines sportives (75) et les catégories d'âge qui y donnent droit à ce statut.

Deux autres statuts sont définis par le ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles : espoir sportif (1 330 statuts accordés essentiellement dans l'enseignement secondaire) et celui de partenaire d'entraînement (37).

## Une soixantaine à l'ULg

À l'université de Liège, entre 60 et 70 étudiants pratiquent un sport de façon intensive, pas seulement ceux qui ont le statut de sportif de haut niveau. «De-

puis la rentrée académique de 2010, nous avons défini le statut "étudiant sportif ULg", explique Aurore Berhin, coordinatrice. Il permet d'intégrer, outre les sportifs reconnus (NDLR : un tiers des effectifs) par le ministère des Sports, des jeunes qui pratiquent à un très bon niveau une discipline pour laquelle il n'existe pas de compétitions organisées comme l'alpinisme, la danse... Ce statut profite aussi aux étudiants étrangers qui bénéficient du statut d'élite sportive.»

Quelles sont les disciplines les plus représentées dans les amphithéâtres liégeois? «L'athlétisme, l'équitation, la natation et la voile», détaille Aurore Berhin.

Tous ces sportifs bénéficient d'aménagements pour pouvoir étudier et pratiquer leur sport dans de bonnes conditions. Ils peuvent étaler leur cursus, postposer leurs travaux et même, si nécessaire, décaler certains examens «à condition que cela soit justifié.»

Un programme à la carte, porté par des professeurs de plus en plus compréhensifs, mais qui ne dispense pas d'étudier. Il ne s'agit pas d'un diplôme au rabais, «les sportifs de haut niveau

doivent avoir acquis les mêmes compétences que les autres étudiants.»

## La géographie pour Nafissatou Thiam et Florent Callens

Deux étudiants sportifs de l'ULg ont participé aux Jeux olympiques de Rio : Nafissatou Thiam qui a décroché l'or en heptathlon et Florent Callens qui courra le marathon le 21 août prochain. «On est très fier de la performance de Nafissatou. On a reçu énormément de commentaires sur notre groupe Facebook». Un joli coup de projecteur aussi sur l'université liégeoise.

Nafissatou qui s'entraîne à Liège a donc choisi d'étudier les sciences géographiques à l'ULg, comme avant elle Florent Callens. Grâce à son statut de sportive de haut niveau, elle a pu reporter des crédits pour alléger son programme en cette année olympique : «elle avait pris 30 crédits cette année et elle a réussi en 1<sup>re</sup> session.»

Une autre belle victoire car, entre les cours et les entraînements quotidiens, les journées de l'athlète namuroise ressemblent à un marathon. ■

**VITE DIT**

**Trois statuts** Le ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît trois statuts. Celui d'**Espoir sportif** est accordé pour les sports individuels aux sportifs dont le niveau de performances et la capacité de progression permettent d'envisager une carrière sportive au plus haut

niveau international. Pour les sports d'équipe : sélection dans le cadre de compétitions importantes sur le plan européen, mondial ou compétitions assimilées.

**Sportif de haut niveau.** Pour les sports individuels, il s'agit de sportifs sélectionnés ou présélectionnés pour les JO ainsi que ceux dont le niveau de performance permet d'augurer

des résultats probants lors des championnats d'Europe, du Monde ou compétitions assimilées. En sports d'équipe : sélection pour des compétitions significatives sur le plan européen, mondial ou compétitions assimilées.

Le statut **partenaire d'entraînement** est accordé aux sportifs ayant un niveau en deçà de celui d'un sportif de haut

niveau mais qui peuvent optimiser la préparation des sportifs de haut niveau. Ce statut peut aussi être accordé aux anciens sportifs de haut niveau en fin de carrière, dans le but d'écarter et de « tirer » les jeunes de la fédération vers le haut.

Seule la fédération peut demander la reconnaissance d'un statut pour l'un de ses membres.

## 21 sportifs d'élite dans l'armée

**Q**uel est le point commun entre le coureur de fond Vincent Rousseau, le triathlète Frederik Van Lierde et le judoka Toma Nikiforov ? Ils ont mené ou mènent leur carrière sportive tout en ayant intégré l'armée grâce au statut de « sportif d'élite Défense » (SED) mis en place depuis 2004.

« L'activité physique est un des piliers de la vie militaire, il est donc normal que l'armée encourage les sportifs de haut niveau » explique le commandant Olivier Séverin,

porte-parole de la Défense. SED est un titre, pas un statut, qui permet au militaire qui le reçoit de se consacrer prioritairement à la pratique de son sport. Ils sont actuellement 21 sportifs de haut niveau à pouvoir en bénéficier.

Tous ont suivi la formation militaire de base avant d'intégrer leur unité. Cinq d'entre eux ont mis le cap sur Rio : le judoka Toma Nikiforov, le triathlète Marten Van Riel, Elke Vanhoof (BMX), Ruben Scheire (VTT) et Jens Schuermans (VTT).

Leur qualité de sportif d'élite Défense leur a permis de préparer au mieux cet événement car leur carrière sportive prime sur les aspects militaires, moyennant le respect de certaines contraintes statutaires tout de même. Horaires, choix du lieu de travail, absences pour compétitions... l'armée fait preuve d'une grande souplesse. Autre avantage : sous contrat de travail avec le ministère de la Défense, ces sportifs bénéficient d'un véritable emploi. ■ **Ca.D.**